

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 28 janvier 2021 à 20 h 30 – lieu : SAINT-CALAIS

ORDRE DU JOUR :

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1 - PLUi : approbation du document,
- 1.2 – Pacte de gouvernance,
- 1.3 - Territoire Industrie : définition des actions,
 - 1.3.1 : Incidences financières connues à ce jour :
 - 1.3.1.1 - Plateforme de mutualisation de ressources,
 - 1.3.1.2 – Plateforme d’achat groupé d’énergie.
- 1.4 - SYVALORM : modification du règlement de la Redevance Incitative,
- 1.5 - Sécurité routière : désignation d’un représentant,
- 1.6 – Musée de la Musique Mécanique : audit énergétique,
- 1.7 – Fonds résilience régional : avenant à la convention.

2. AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1 – Vote des Comptes de Gestion 2020,
- 2.2 – Vote des Comptes Administratifs 2020,
- 2.3 – Affectation des résultats 2020,
- 2.4 – Attributions de compensation prévisionnelles 2021.

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 – Dossier Petites Villes de Demain : création d’un poste de chef de projet contractuel.

4. INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Questions et informations diverses.

Date de convocation : 18 janvier 2021

Date d’affichage : 21 janvier 2021

Nombre de conseillers : En exercice : 42 Présents : 34 Votants : 38

Etaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, HAUSSEON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, THOIREY Isabelle, membres titulaires.

Etaient Excusés :

M. GRÉMILLON Patrick
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. MARIAIS Jean-Pierre
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à M. LABURTHE-TOLRA Benjamin
M. PARIS Hubert donne pouvoir à M. LEBERT Philippe
M. POTTIER Louis
Mme GARREAU Aline
Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président.

Le compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2020 est approuvé à l’unanimité.

I) Affaires Administratives

1.1 – PLUi : approbation du document

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21 et suivants, R. 153-20 et suivants.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays Calaisien en date du 16 juillet 2015 ayant prescrit l'élaboration d'un PLU intercommunal ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant sur la création des Vallées de la Brayre et de l'Anille issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays Calaisien et de la Communauté de Commune du Val de Brayre ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire des Vallées de la Brayre et de l'Anille en date du 29 juin 2017 portant sur l'extension du PLUi à l'ensemble du territoire des Vallées de la Brayre et de l'Anille,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2020 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 09 mars 2020 au 16 mars 2020, puis du 16 juin 2020 au 09 juillet 2020 ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu la conférence intercommunale rassemblant les maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale qui s'est tenue le 19 janvier 2021 ;

Considérant que les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport du commissaire justifie plusieurs modifications du PLUi sans remettre en cause l'économie générale du projet.

Ces modifications portent notamment sur :

- La réduction des espaces constructibles
- La hausse des densités et la réduction des possibilités de construction au sein des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL),
- L'évolution du règlement concernant le massif forestier de Vibraye suite à la décision intercommunale d'interdire les éoliennes sur l'ensemble du massif,
- L'ajout de changements de destination,
- L'évolution du zonage de l'ex-scierie de Vancé suite à sa fermeture,
- La suppression de la protection des chemins de randonnée liée à l'incomplétude des données disponibles,
- Les modifications demandées par les exploitants agricoles.

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme intercommunal tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément aux dispositions de l'article L. 153-21 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** à l'unanimité le plan local d'urbanisme intercommunal, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **PRÉCISE** que :

- conformément à l'article L. 153-22 du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé est tenu à disposition du public,

- Conformément aux dispositions de l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de Communes et au sein des communes concernées. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

- La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

1.2 - Pacte de gouvernance

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI à fiscalité propre. Ses modalités sont prévues à l'article L.5211-11-2 du CGCT.

Ledit article prévoit l'inscription obligatoire à l'ordre du jour du conseil communautaire d'un débat et d'une délibération relatifs à l'élaboration d'un pacte de gouvernance, entre la commune et l'EPCI.

Si le conseil communautaire se prononce favorablement à l'élaboration de ce pacte il doit l'adopter dans les 9 mois à compter du renouvellement général des conseils. Pendant ces délais les conseils municipaux sont saisis pour avis, ils disposent de 2 mois pour se prononcer après transmission de celui-ci.

Monsieur le Président présente le projet de pacte de gouvernance afin de recueillir l'avis du Conseil Communautaire avant transmission aux conseils municipaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le pacte de gouvernance tel qu'annexé à la présente délibération,
- **CHARGE** Monsieur le Président de recueillir l'avis des communes membres,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

1.3 – Territoire d'Industrie : définition des actions

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de **reconquête industrielle et de développement des territoires**. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'interventions qui relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

La démarche « Territoires d'industrie » a été lancée lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Suite à la défaillance des sites sarthois d'Arjowiggins, il a été décidé lors du comité de pilotage du bureau industrie du futur le 15 octobre 2019, l'intégration de la Communauté de communes des « Vallées de la Braye et de l'Anille » au programme « Territoires d'industrie ».

Pour animer le dispositif, un binôme élu - industriel a été désigné, Jacques Lacoche et Olivier DECAUX de l'entreprise NIEDAX sont les représentants du territoire.

Avec l'appui du chef de projet dédié à ce dispositif, la chargée de mission économique communautaire, le binôme désigné et les industriels du territoire, les besoins et les attentes de ces derniers ont été identifiés, traduits en ambitions et priorités de reconquête industrielle et de développement territorial et devront être déclinés en fiche actions.

- **AMBITION 1** : Encourager le développement des activités économiques et la mise en réseau
- **AMBITION 2** : Faciliter le recrutement pour les industriels locaux
- **AMBITION 3** : Améliorer l'image du territoire et promouvoir ses atouts en interne et en externe

Le protocole exposant les ambitions partagées a été signé le 10 décembre 2020 avec l'Etat, la Région, le Département, la Banque des territoires et par le binôme élu industriel.

Le contrat Territoire Industrie doit être signé au plus tard 1^{er} semestre 2021, toutefois la collectivité a l'obligation de transmettre début février aux services des signataires du protocole les fiches actions.

Sur la proposition des membres de la commission économique élargie aux Vice-Présidents, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur les actions suivantes :

AMBITION 1 : Encourager le développement des activités économiques et la mise en réseau

- o Développer des synergies entre industries,
 - ✚ Mise en place d'une plateforme de mutualisation de ressources entre entreprises, solution partage
 - ✚ Mise en place d'une plateforme d'achat groupé d'énergie.
 - ✚ Créer un tiers-lieu numérique principalement dédié à l'entrepreneuriat à Saint Calais et des antennes à Vibraye et Bessé-sur-Braye ;

AMBITION 2 : Faciliter le recrutement pour les industriels locaux

- Etudier la création d'une offre de logement temporaire ;
 - ✚ Développer le logement chez l'habitant
 - ✚ Expérimenter la conversion des logements sociaux vacants

AMBITION 3 : Améliorer l'image du territoire et promouvoir ses atouts en interne et en externe

- Renforcer le marketing territorial : Inverser le déficit d'image du territoire
 - ✚ Vidéo de présentation des atouts du territoire

Les élus du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur ces 6 actions.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, et après avoir voté à l'unanimité :

- **VALIDE** les six fiches actions présentées ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre ce dossier aux services signataires du protocole fiches-actions dès que possible,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

1.4 – Territoire d'Industrie : Plateforme de mutualisation de ressources

Monsieur le Président rappelle la délibération 20210103 relative à la validation des fiches-actions relevant du protocole Territoires d'Industrie et informe l'Assemblée que la plateforme de partage de ressources s'inscrit dans la mise en place d'un bouquet de services aux entreprises industrielles et plus largement ouvert à l'ensemble des acteurs économiques. La constitution de ce bouquet de services répond à la demande pressante des entreprises, exprimée lors des réunions de groupe Territoire d'Industrie mais préalablement dans les réunions de Club des entreprises.

Sur le reliquat du Fonds Education Formation Orientation Professionnelle 2020, une demande de subvention devrait être expressément formulée avant passage devant la commission régionale du mois de février.

Contrat de partenariat entre le prestataire Factoryz et la collectivité pour 3 ans.

Cout investissement

1ere année : 3 000 € - personnalisation de la plateforme, formation et accompagnement des référents communautaires.

Cout de fonctionnement

Année 2 : 2 000 € pour 100 entreprises actives

Année 3 : 2 000 € pour 100 entreprises actives

Le dossier de sollicitation de financement comprend des charges salariales, ce qui augmente les dépenses, mais également le montant de subvention.

Budget du projet			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	3 000 €	74 - Subventions d'exploitation	12 000 €
61 - Services extérieurs	0 €	Conseil Régional	6 200 €
62 - Autres services extérieurs	2 700 €	Communautés de communes	5 300 €
		Club des entreprises du Plateau Calaisien	500 €
Publicité, publications	1 500 €		
Déplacements, missions (promotions dans les entreprises - Club, UCA, communes, etc.)	1 200 €		
64 - Charges de personnel	6 300 €		
Rémunération des personnels	4 500 €		
Charges sociales	1 800 €		
TOTAL DES CHARGES	12 000 €	TOTAL DES PRODUITS	12 000 €
Contributions volontaires en nature			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	500 €	87 - Contributions volontaires en nature	500 €
TOTAL	12 500 €	TOTAL	12 500 €

La subvention sollicitée est de 6 200 € et représente 49.6 % du total.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur cette demande de financement auprès du fonds EFOP et sur l'autorisation à donner au Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, et après avoir voté à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** la demande de subvention auprès du fonds EFOP comme détaillée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

1.5 – Territoires d'Industrie : plateforme d'achat groupé d'énergie

Monsieur le Président rappelle la délibération 20210103 relative à la validation des fiches-actions relevant du protocole Territoires d'Industrie et explique à l'Assemblée que la démarche Territoires d'Industrie comprend également la mise en place d'une plateforme d'achat groupé d'énergie (ouverte à l'ensemble des acteurs économiques du territoire).

Cette plateforme du Collectif Energie accompagne les entreprises en qualité de courtier, d'achats groupés. La mise en place du **service est gratuite pour la collectivité**. La signature du contrat entre la CDC et le collectif Energie est un contrat de collaboration. La collectivité agit en tant qu'apporteur d'affaires.

« Le partenaire (la CC VBA) s'attachera à promouvoir l'ensemble des services...le partenaire n'assurera, en aucun cas, directement de négociation ou de contractualisation d'achat d'énergie pour le compte des adhérents (les entreprises VBA). La plateforme en marque grise sera dédiée aux adhérents du Partenaire et marquée (ajout du logo, mise en pages aux couleurs du Partenaire).

Au titre de la promotion du service d'accompagnement à la négociation de contrats d'énergie...Collectif Energie versera une rémunération égale à 5% H.T. du montant des commissions H.T. effectivement encaissées par elle auprès des fournisseurs d'énergie sélectionnés pour les adhérents »

Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de signature et renouvelé tacitement pour une durée d'un an ».

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'autorisation à donner au Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, et après avoir voté à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

1.6 – SYVALORM : modification du règlement de la Redevance Incitative

Monsieur le Président informe l'Assemblée, que le règlement de la Redevance incitative des Ordures Ménagères a été modifié par le comité syndical du SYVALORM sur avis de la commission collecte.

Les modifications consistent à une reformulation de phrase (mention en gras ci-dessous) :

« Le Syvalorm a décidé d'accompagner ses collectivités adhérentes souhaitant mettre en place d'instituer cette redevance de manière incitative et-unique-sur-son-territoire. Sa mise en place a été est progressive auprès des collectivités adhérentes avec dans un premier temps, la communauté de communes du Pays Calaisien en 2011, dans un second temps, les communautés de communes du Pays Bilurien, du val de Braye, de Lucé ainsi que les communes de Bessé sur Braye, de Mondoubleau et de Sargé sur Braye en 2012 ; la Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois en 2014. »

Les autres articles du règlement RI restent inchangés.

Le Syvalorm soumet aux collectivités adhérentes cette modification pour approbation.

Par conséquent, le conseil Communautaire est invité à approuver les modifications apportées au règlement intérieur présenté en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** les modifications du règlement de la Redevance Incitative exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

1.7 – Sécurité routière : désignation d'un représentant

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la réception d'un courrier du préfet en date du 22 décembre, ce dernier invite la collectivité à désigner un représentant de la sécurité routière, dont le rôle consisterait à :

- Être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux,
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Les membres du conseil sont invités à désigner un représentant de la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Pierre MARTEL, en qualité de représentant de la sécurité routière,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

1.8 – Musée de la Musique Mécanique : audit énergétique

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Musée de la Musique Mécanique est actuellement mal isolé, et fonctionne en partie avec une chaudière au fioul.

Il précise que l'État et la Région ont mis en place une série de mesures pour aider et inciter les collectivités à réaliser des travaux d'isolation et à se tourner vers des productions de chauffage et d'électricité vertes qui permettent entre autres des émissions de CO2 moindres.

Ces travaux sont soumis et encadrés par la réalisation d'un audit énergétique du ou des bâtiments considérés. Il est proposé d'effectuer un audit énergétique.

Cet audit sera :

- Un guide nécessaire pour choisir au mieux les travaux à entreprendre,
- Un préalable constitutif de dossiers de demande de subvention.

Pour prétendre à des financements pour les travaux par les partenaires institutionnels ces derniers les conditionnent à la réalisation d'un audit énergétique.

Le cabinet STUDEFFY a été sollicité et le montant du devis s'élève à 1 950 € H.T., soit 2 340 € T.T.C.

Le département de la Sarthe subventionne les audits énergétiques à hauteur de 50% du montant H.T. avec une aide maximale de 1 500 € par étude.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur cette demande de subvention auprès du département et sur l'autorisation à donner au Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment du Musée de la Musique Mécanique de Dollon,
- **SOLLICITE** un financement auprès du Conseil Départemental de la Sarthe à hauteur de 50 %,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

1.9 – Fonds Résilience Régional : avenant à la convention

Vu la loi sur l'urgence sanitaire n°2020-290 du 23/03/2020 ainsi que les ordonnances n°2020-330 du 25/03/2020 et n°2020-391 du 01/04/2020 permettant le pouvoir de délégation élargie au Président, Jacky BRETON avait par décision en date du 08 avril 2020 engagé la collectivité au côté de la Région, du Département et de la banque des territoires, dans la participation à ce fonds de résilience.

Suite à des modifications apportées à la convention, la Présidente du conseil régional sollicite la signature de l'avenant portant sur la prolongation du dispositif, au vu du contexte économique, ainsi que sur des ajustements proposés, à savoir :

- Elargissement des bénéficiaires potentiels aux entreprises jusqu'à 50 salariés et présentant un Chiffre d'Affaire inférieur à 10 Millions d'Euros,
- Pour les entreprises ayant un Chiffre d'Affaire compris entre 1 et 10 Millions d'euros et quel que soit leur secteur d'activités, le soutien proposé est de 20 K€.

Pour mémoire la collectivité a abondé ce fonds à hauteur de 32 000 €, soit 2 € par habitants.

A ce jour, 8 avances remboursables ont été accordées à des entreprises de notre territoire pour un montant 50 500 € du fonds soit environ 12 625 € sur la part communautaire.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur l'autorisation à donner au Président pour signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** l'avenant à la convention du fonds de résilience régional évoqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

1.10 - Vote des Comptes de Gestion 2020

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que les Etats de l'Actif, les Etats du Passif, les Etats des Restes à Recouvrer et les Etats des Restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés par l'exercice 2020 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour les budgets suivants :

- ◆ **Budget Principal (délibération n°20210110),**
- ◆ **Budget Annexe Petite Enfance (délibération n° 20210111),**
- ◆ **Budget Annexe Base de Loisirs (délibération n°20210112),**
- ◆ **Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs (délibération n°20210113),**
- ◆ **Budget Annexe Centre de Santé (délibération n°20210114),**
- ◆ **Budget Annexe SPANC (délibération n°20210115),**
- ◆ **Budget Annexe Ordures Ménagères (délibération n°20210116),**
- ◆ **Budget Annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20210117),**
- ◆ **Budget Annexe Aménagement de Terrains ZA du Pressoir 1 (délibération n°20210118),**
- ◆ **Budget Annexe Aménagement de Terrains ZA du Pressoir 2 (délibération n°20210119),**
- ◆ **Budget Annexe Zone d'Activités du Bray (délibération n°20210120),**
- ◆ **Budget Annexe Zone Commerciale du Bray (délibération n°20210121),**
- ◆ **Budget Annexe Zone d'Activités du Bray 2 (délibération n° 20210122),**
- ◆ **Budget Annexe Zone d'Activités La Pocherie (délibération n°20210123),**
- ◆ **Budget Annexe Zone d'Activités Les Chapelles (délibération n°20210124),**
- ◆ **Budget Annexe Zone d'Activités La Borde (délibération n°20210125).**

1.11 - Vote des Comptes Administratifs 2020

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les comptes administratifs de la collectivité concernant l'exercice budgétaire 2020, article par article pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Monsieur Michel LEROY quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Madame Annie JUMERT procède à la mise au vote de l'ensemble des Comptes Administratifs de la collectivité.

Le Conseil est ensuite invité à approuver les comptes administratifs et se prononcer sur leurs conformités avec les comptes de gestion du Comptable sur les budgets suivants :

◆ **Vote du Compte Administratif 2020 - Budget Principal (délibération n°20210126)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	7 040 815,00 €	7 040 815,00 €	1 444 319,29 €	1 444 319,29 €	8 485 134,29 €	8 485 134,29 €
Réalisations de l'exercice	6 769 860,26 €	6 979 654,24 €	980 116,80 €	928 535,44 €	7 749 977,06 €	7 908 189,68 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	209 793,98 €		-51 581,36 €		158 212,62 €	
Résultats reportés N-1		465 568,22 €		192 128,97 €		657 697,19 €
intégration des résultats Syndicat du Bassin de la Veuve (dissolution au 31/12/2018)		95,95 €		19,40 €		115,35 €
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	675 458,15 €		140 567,01 €		816 025,16 €	
Reste à réaliser			20 450,00 €	27 800,00 €	20 450,00 €	27 800,00 €
RESULTATS DE CLOTURE	675 458,15 €		147 917,01 €		823 375,16 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37 Voix pour : 37**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2020 - Budget annexe Petite Enfance (délibération n°20210127)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	300 112,00 €	300 112,00 €	70 965,00 €	70 965,00 €	371 077,00 €	371 077,00 €
Réalisations de l'exercice	272 265,97 €	272 442,89 €	18 752,64 €	70 804,15 €	291 018,61 €	343 247,04 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	176,92 €		52 051,51 €		52 228,43 €	
Résultats reportés N-1	176,92 €		49 500,00 €		49 676,92 €	
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		2 551,51 €		2 551,51 €	
Reste à réaliser			180,00 €		180,00 €	
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		2 371,51 €		2 371,51 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37 Voix pour : 37**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2020 - Budget annexe Base de Loisirs (délibération n°20210128)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	214 278,00 €	214 278,00 €	32 036,00 €	122 815,00 €	246 314,00 €	337 093,00 €
Réalisations de l'exercice	191 618,79 €	191 638,77 €	22 905,39 €	27 831,25 €	214 524,18 €	219 470,02 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	19,98 €		4 925,86 €		4 945,84 €	
Résultats reportés N-1	19,98 €			41 546,85 €	19,98 €	41 546,85 €
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		46 472,71 €		46 472,71 €	
Reste à réaliser			1 680,00 €	49 800,00 €	1 680,00 €	49 800,00 €
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		94 592,71 €		94 592,71 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37 Voix pour : 37**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ Vote du Compte Administratif 2020 – Budget annexe Habitations Légères de Loisirs
(délibération n°20210129)

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	171 917,00 €	171 917,00 €	98 754,00 €	98 754,00 €	270 671,00 €	270 671,00 €
Réalisations de l'exercice	142 371,50 €	162 525,81 €	81 970,90 €	82 890,01 €	224 342,40 €	245 415,82 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	20 154,31 €		919,11 €		21 073,42 €	
Résultats reportés N-1			15 202,49 €		15 202,49 €	
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	20 154,31 €		-14 283,38 €		5 870,93 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	20 154,31 €		-14 283,38 €		5 870,93 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ Vote du Compte Administratif 2020 – Budget annexe Centre de Santé (délibération
n°20210130)

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	95 751,00 €	95 751,00 €	2 760,00 €	2 760,00 €	98 511,00 €	98 511,00 €
Réalisations de l'exercice	89 289,25 €	89 289,25 €	187,69 €	773,83 €	89 476,94 €	90 063,08 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	0,00 €		586,14 €		586,14 €	
Résultats reportés N-1				1 989,28 €		1 989,28 €
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		2 575,42 €		2 575,42 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		2 575,42 €		2 575,42 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ Vote du Compte Administratif 2020 – Budget annexe SPANC (délibération n°20210131)

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	8 063,00 €	8 063,00 €	1 088,00 €	1 088,00 €	9 151,00 €	9 151,00 €
Réalisations de l'exercice	3 069,28 €	4 434,32 €	111,40 €	1 087,24 €	3 180,68 €	5 521,56 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	1 365,04 €		975,84 €		2 340,88 €	
Résultats reportés N-1		4 063,66 €	543,62 €		543,62 €	4 063,66 €
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	5 428,70 €		432,22 €		5 860,92 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	6 428,70 €		432,22 €		5 860,92 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2020 – Budget annexe Ordures Ménagères (délibération n°20210132)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	1 439 733,00 €	1 439 733,00 €	3 025,00 €	3 025,00 €	1 442 758,00 €	1 442 758,00 €
Réalisations de l'exercice	1 344 252,48 €	1 422 165,12 €	0,00 €	3 271,16 €	1 344 252,48 €	1 425 436,28 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	77 912,64 €		3 271,16 €		81 183,80 €	
Résultats reportés N-1		146 439,37 €	1 511,60 €		1 511,60 €	146 439,37 €
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	224 352,01 €		1 759,56 €		226 111,57 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	224 352,01 €		1 759,56 €		226 111,57 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2020 - Budget annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20210133)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	333 985,00 €	333 985,00 €	537 185,00 €	537 185,00 €	871 170,00 €	871 170,00 €
Réalisations de l'exercice	343 663,11 €	343 663,11 €	250 040,62 €	219 140,62 €	593 703,73 €	562 803,73 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	0,00 €		-30 900,00 €		-30 900,00 €	
Résultats reportés N-1				30 900,00 €		30 900,00 €
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2020 – Budget annexe Aménagement de Terrains ZA Pressoir 1 (délibération n°20210134)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	101 299,00 €	101 299,00 €	53 934,00 €	53 934,00 €	155 233,00 €	155 233,00 €
Réalisations de l'exercice	100 322,58 €	100 322,58 €	53 933,69 €	53 933,69 €	154 256,27 €	154 256,27 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

**◆ Vote du Compte Administratif 2020 - Budget annexe Aménagement de Terrains ZA Pressoir 2
(délibération n°20210135)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	282 857,00 €	282 857,00 €	282 007,00 €	282 007,00 €	564 864,00 €	564 864,00 €
Réalisations de l'exercice	282 853,86 €	282 853,86 €	282 006,86 €	282 006,86 €	564 860,72 €	564 860,72 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ Vote du Compte Administratif 2020 - Budget annexe ZA du Bray (délibération n°20210136)

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	92 280,00 €	92 280,00 €	92 280,00 €	92 280,00 €	184 560,00 €	184 560,00 €
Réalisations de l'exercice	92 201,33 €	92 201,33 €	91 979,33 €	91 979,33 €	184 180,66 €	184 180,66 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1				0,67 €		0,67 €
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		0,67 €		0,67 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		0,67 €		0,67 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ Vote du Compte Administratif 2020 – Budget annexe ZC du Bray (délibération n°20210137)

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	129 620,00 €	129 620,00 €	129 620,00 €	129 620,00 €	259 240,00 €	259 240,00 €
Réalisations de l'exercice	129 589,49 €	129 589,49 €	129 589,49 €	129 589,49 €	259 178,98 €	259 178,98 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2020 – Budget annexe ZA du Bray 2 (délibération n°20210138)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
Réalisations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2020 - Budget annexe ZA la Pocherie (délibération n°20210139)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	21 742,00 €	21 742,00 €	21 742,00 €	21 742,00 €	43 484,00 €	43 484,00 €
Réalisations de l'exercice	21 683,33 €	21 683,33 €	21 683,33 €	21 683,33 €	43 366,66 €	43 366,66 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2020 - Budget annexe ZA les Chapelles (délibération n°20210140)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	17 259,00 €	17 259,00 €	17 259,00 €	17 259,00 €	34 518,00 €	34 518,00 €
Réalisations de l'exercice	17 192,87 €	17 192,87 €	17 192,87 €	17 192,87 €	34 385,74 €	34 385,74 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2020 - Budget annexe ZA la Borde (délibération n°20210141)**

La vue d'ensemble fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	67 033,00 €	67 033,00 €	67 033,00 €	67 033,00 €	134 066,00 €	134 066,00 €
Réalisations de l'exercice	66 936,88 €	66 936,88 €	66 936,88 €	66 936,88 €	133 873,76 €	133 873,76 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Résultats reportés N-1						
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

Il est alors procédé au vote : **Votants : 37** **Voix pour : 37**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

1.12 Affectation des résultats 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M49 et M4,
Après avoir examiné et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019,
Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables, les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation.

Il apparaît notamment que le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre de l'année, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Le Président informe l'ensemble des conseillers communautaires des résultats d'exécution d'exploitation des comptes administratifs 2020 des budgets suivants, résultats et affectations approuvés à l'unanimité :

◆ **Affectation du résultat du Budget Principal (délibération n°20210142)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	465 568,22 €
Intégration des résultats Syndicat du Bassin de la Veuve	95,95 €
Résultat de l'exercice arrêté :	209 793,98 €
Soit un résultat à affecter :	675 458,15 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	140 567,01 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	7 350,00 €
Il est proposé l'affectation suivante :	
- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	140 567,01 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	675 458,15 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Petite Enfance (délibération n°20210143)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	-176,92 €
Résultat de l'exercice arrêté :	176,92 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	2 551,51 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	-180,00 €
Il est proposé l'affectation suivante :	
- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	2 551,51 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Base de Loisirs (délibération n°20210144)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	-19,98 €
Résultat de l'exercice arrêté :	19,98 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	46 472,71 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	48 120,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	46 472,71 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Habitations Légères Loisirs (délibération n°20210145)**

<u>Section d'exploitation</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	20 154,31 €
Soit un résultat à affecter :	20 154,31 €

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	-14 283,38 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	14 283,38 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001)	-14 283,38 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	5 870,93 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Centre de Santé (délibération n°20210146)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	2 575,42 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	2 575,42 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget SPANC (délibération n°20210147)**

<u>Section d'exploitation</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	4 063,66 €
Résultat de l'exercice arrêté :	1 365,04 €
Soit un résultat à affecter :	5 428,70 €

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	432,22 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	432,22 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	5 428,70 €

◆ **Affectation du résultat du Budget ORDURES MENAGERES (délibération n°20210148)**

<u>Section d'exploitation</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	146 439,37 €
Résultat de l'exercice arrêté :	77 912,64 €
Soit un résultat à affecter :	224 352,01 €

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	1 759,56 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	1 759,56 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	224 352,01 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Locations/Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20210149)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Aménagement Terrains ZA Pressoir 1 (délibération n°20210150)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Aménagement Terrains ZA Pressoir 2 (délibération n°20210151)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget ZA du Bray (délibération n°20210152)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,67 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Il est proposé l'affectation suivante :	
- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,67 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget ZC du Bray (délibération n°20210153)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Il est proposé l'affectation suivante :	
- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget ZA du Bray 2 (délibération n°20210154)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Il est proposé l'affectation suivante :	
- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget ZA la Pocherie (délibération n°20210155)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Il est proposé l'affectation suivante :	
- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget ZA les Chapelles (délibération n°20210156)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Il est proposé l'affectation suivante :	
- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget ZA la Borde (délibération n°20210157)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Il est proposé l'affectation suivante :	
- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

1.13 **Attributions prévisionnelles de compensation 2021**

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

L'établissement public intercommunal verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

C'est une dépense obligatoire de l'EPCI ou, le cas échéant, des communes membres, si l'attribution de compensation est négative. D'une façon générale, les attributions de compensation sont égales aux ressources transférées moins les charges transférées, neutralisant la première année, les flux financiers des transferts.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé, dans les neuf mois suivant la date du transfert de compétences. Ce rapport est ensuite transmis à chaque commune membre de l'EPCI qui doit en débattre et le voter dans un délai de trois mois.

Le Conseil Communautaire arrête le montant définitif des attributions de compensation pour chacune de ses communes membres en s'appuyant sur le rapport de la CLECT. Le Conseil Communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensation provisoires font l'objet d'ajustement avant la fin de l'année.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De fixer le montant des attributions de compensation prévisionnelles 2021, comme suit,
- D'autoriser Monsieur le Président à notifier à chaque commune membre le montant des attributions de compensation provisoires avant le 15 février 2021,
- De dire que les attributions de compensation seront versées mensuellement.

Communes	(rappel) Attributions de compensation 2020	Charges transférées prévisionnelles 2021 (suite à l'arrêté préfectoral du 16/10/2020 portant modifications statutaires de la CCVBA) estimation et sous réserve de la décision de la CLECT				Attributions de compensation prévisionnelles 2021
		restitution de la compétence "abonnement Internet des écoles" (depuis le 16/10/2020)	Création, aménagement, entretien et gestion de Tiers Lieux	Création et gestion de Maisons de Services au Public	Total	
Berfay	20 430 €	- 446 €	Rapport de la CLECT du 10/09/2019		- 446 €	20 876 €
Bessé sur Braye	984 573 €	- 1 327 €	Rapport de la CLECT du 19/06/2012		- 1 327 €	985 900 €
Cogners	-31 699 €				- €	-31 699 €
Conflans sur Anille	-2 886 €	- 252 €	coût 2019		- 252 €	-2 634 €
Dollon	122 708 €	- 720 €	Rapport de la CLECT du 10/09/2019		- 720 €	123 428 €
Ecorpain	-12 906 €	- 410 €	coût 2019		- 410 €	-12 496 €
La Chapelle Huon	-38 333 €	- 252 €	coût 2019		- 252 €	-38 081 €
Lavaré	64 013 €	- 655 €	Rapport de la CLECT du 10/09/2019		- 655 €	64 668 €
Marolles lès Saint Calais	28 911 €				- €	28 911 €
Montaillé	-25 302 €	- 252 €	coût 2019		- 252 €	-25 050 €
Rahay	-22 905 €				- €	-22 905 €
Saint Calais	549 362 €	- 792 €	coût 2019		- 792 €	550 154 €
Saint Gervais de Vic	-38 075 €				- €	-38 075 €
Sainte Cérotte	-22 703 €				- €	-22 703 €
Semur-en-Vallon	125 655 €	- 443 €	Rapport de la CLECT du 10/09/2019		- 443 €	126 098 €
Val d'Etangson	-24 710 €				- €	-24 710 €
Valennes	33 520 €	- 648 €	Rapport de la CLECT du 10/09/2019		- 648 €	34 168 €
Vancé	-29 393 €	- 252 €	coût 2019		- 252 €	-29 141 €
Vibraye	851 911 €	- 1 126 €	Rapport de la CLECT du 10/09/2019		- 1 126 €	853 037 €
TOTAL	2 532 171 €	- 7 575 €			- 7 575 €	2 539 746 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté à l'unanimité décide :

- **DE FIXER** le montant des attributions de compensation prévisionnelles 2021 tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à notifier à chaque commune membre, le montant des attributions de compensation provisoires avant le 15 février 2021.

II) Informations du Président, des Vice-Présidents et mandataires

Le sujet 3.1 annoncé à l'ordre du jour a été différé à un conseil communautaire ultérieur, eu égard au besoin d'un complément d'information.

Prochaines dates de réunions

Réunion des Vice-présidents :	26 janvier 2021 – 18 h 30 – Hôtel communautaire 09 février 2021 – 18 h 30 – Valennes
Bureau :	09 février 2021 – 20 h 30 - Valennes
Conseil communautaire :	28 janvier 2021 – 20 h 30 – Saint Calais 25 février 2021 – 20 h 30 - Dollon
Commissions :	<p>Urbanisme – Habitat : 02 février 2021 – 19 h 00 – Hôtel communautaire</p> <p>Santé : 03 février 2021 – 16 h 45 – Hôtel communautaire</p> <p>Finances : 11 février 2021 – 18h30 – Salle Tribunal St Calais 11 mars 2021 – 18h30 – Salle Tribunal St Calais</p> <p>PLUI : 18 février 2021 – 18 h 00 – Quai des Arts - Vibraye Présentation du diagnostic SCOT aux maires</p> <p>Petite Enfance : 27 janvier 2021 – 18 h 30 - Dollon</p>

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

► **Contrat d'assurance « Flotte véhicules et risques annexes – 2021 » - SMACL ASSURANCES**

Le 16/12/2020, notification et signature de l'offre de SMACL ASSURANCES (79 NIORT), pour la souscription d'un contrat d'assurance couvrant la flotte automobile et les véhicules des agents et élus en mission, pour l'année 2021, pour un montant de 2 878,15€ HT, soit 3 626,55€ TTC

► **Prestation de recherche de médecins généralistes – ACTIVA MEDICAL**

Le 17/12/2020, signature de la proposition de ACTIVA MEDICAL, pour la recherche et le recrutement de deux médecins généralistes, pour un montant de 24 000€ HT.

► **Mission SPS pour les travaux d'extension de la ZA du Bray (Vibraye)**

Le 06/01/2021, notification et signature de l'offre de PIERRE SPS EURL (72 LE MANS), pour une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour les travaux de viabilisation de l'extension de la ZA du Bray à Vibraye, pour un montant de 1 070€ HT, soit 1 284€ TTC.

► **Musée de la Musique Mécanique à Dollon – Audit énergétique**

Notification : 18/01/2021 Titulaire : Studeffi Montant : 1 950.00 € H.T. – 2 340.00 € ttc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20210101	PLUi : approbation du document	2021/2
20210102	Pacte de gouvernance	2021/3
20210103	Territoires d'Industrie : validation des fiches-actions	2021/3
20210104	Territoires d'Industrie : Plateforme de mutualisation de ressources	2021/4
20210105	Territoires d'Industrie : Plateforme d'achat groupé d'énergie	2021/5
20210106	SYVALORM : modification du règlement de la Redevance Incitative	2021/5
20210107	Sécurité routière : désignation d'un représentant	2021/6
20210108	Musée de la Musique Mécanique : audit énergétique	2021/6
20210109	Fonds résilience régional : avenant à la convention	2021/6
20210110	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Principal	2021/7
20210111	Vote du compte de gestion 2020 : Budget annexe Petite Enfance	2021/8
20210112	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe Base de Loisirs	2021/8
20210113	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs	2021/8
20210114	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe Centre de Santé	2021/8
20210115	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe SPANC	2021/8
20210116	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe Ordures Ménagères	2021/8
20210117	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels	2021/8
20210118	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe Aménagement de Terrains - ZA du Pressoir 1	2021/8
20210119	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe Aménagement de Terrains - ZA du Pressoir 2	2021/8
20210120	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe Zone d'Activités du Bray	2021/8
20210121	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray	2021/8
20210122	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe Zone d'Activités du Bray 2	2021/8
20210123	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe ZA la Pocherie	2021/8
20210124	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe ZA les Chapelles	2021/8
20210125	Vote du compte de gestion 2020 : Budget Annexe ZA la Borde	2021/8

20210126	Vote du compte administratif 2020 : Budget Principal	2021/8
20210127	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Petite Enfance	2021/8
20210128	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Base de Loisirs	2021/8
20210129	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs	2021/9
20210130	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Centre de Santé	2021/9
20210131	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe SPANC	2021/9
20210132	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Ordures Ménagères	2021/10
20210133	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Locations ou Ventes de Bâtiments Industriels	2021/10
20210134	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 1	2021/10
20210135	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 2	2021/11
20210136	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Zone d'Activité du Bray	2021/11
20210137	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray	2021/11
20210138	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Zone d'Activité du Bray 2	2021/12
20210139	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Zone d'Activités la Pocherie	2021/12
20210140	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Zone d'Activités les Chapelles	2021/12
20210141	Vote du compte administratif 2020 : Budget Annexe Zone d'Activités la Borde	2021/13
20210142	Affectation du résultat 2020 : Budget Principal	2021/13
20210143	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Petite Enfance	2021/13
20210144	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Base de Loisirs	2021/14
20210145	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs	2021/14
20210146	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Centre de Santé	2021/14
20210147	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe SPANC	2021/14
20210148	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Ordures Ménagères	2021/15
20210149	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels	2021/15
20210150	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Aménagement de Terrains de la ZA du Pressoir 1	2021/15
20210151	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Aménagement de Terrains de la ZA du Pressoir 2	2021/15
20210152	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Zone d'Activités du Bray	2021/16
20210153	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray	2021/16
20210154	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Zone d'Activités du Bray 2	2021/16
20210155	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Zone d'Activités de la Pocherie	2021/16
20210156	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Zone d'Activités les Chapelles	2021/17
20210157	Affectation du résultat 2020 : Budget Annexe Zone d'Activités la Borde	2021/17
20210158	Attributions prévisionnelles de compensation 2021	2021/17